

Pouvoir d'emprunt—Loi

M. Beatty: Ce qu'il n'a pas dit.

M. l'Orateur adjoint: Si ce n'est qu'une opinion et que le député n'a pas dit qu'il s'agissait d'une tentative délibérée de tromper, alors il n'y a pas d'infraction. Ce sont des choses qui se disent régulièrement à la Chambre. Si le député persiste dans son insinuation ou les doutes qu'il jette sur les remarques du secrétaire parlementaire, je pourrais avoir à en décider autrement.

M. McKenzie: Je n'ai pas de difficulté à prouver ce que je dis, monsieur l'Orateur. Je ne ferais jamais une déclaration semblable sans aller un peu plus loin. Que le secrétaire parlementaire m'écoute quelques minutes avant de répliquer.

Le secrétaire parlementaire a dit que le parti conservateur congédierait beaucoup de fonctionnaires. Nous n'avons jamais dit que nous congédierions beaucoup de fonctionnaires. Nous avons dit que nous n'engagerions pas de nouveaux fonctionnaires. Nous estimons qu'un demi-million est un nombre suffisant.

J'ai écouté les débats au moment de l'ajournement ici la semaine dernière. Deux députés du parti libéral, le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), exhortaient le gouvernement à ne pas congédier de fonctionnaires. Ce sont les libéraux qui vont congédier des fonctionnaires, pas nous. Nous avons dit que nous n'en n'engagerions pas d'autres.

Le secrétaire parlementaire a parlé de notre attitude face aux mesures législatives sociales qui ont été présentées au cours de la dernière législature. Nous avons certes appuyé ces mesures. Nous avons été obligés d'appuyer les mesures législatives sociales au cours de la dernière législature à cause de l'inflation qui atteignait les deux chiffres. C'était le thème des dernières élections. Notre politique des prix et des revenus visait à aider les cinq millions de gens qui vivent en-deçà du seuil de la pauvreté et qui ont besoin d'aide. Lors des dernières élections, c'est le parti conservateur qui a eu l'initiative en dénonçant la situation des désavantagés et en réclamant des lois pour leur venir en aide.

J'ai écouté les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour qui la législature la plus fructueuse de toute l'histoire a été la dernière. Il a passé en revue toute les lois importantes qui ont été adoptées. J'ai trouvé ses propos étranges puisque le gouvernement a été renversé à la suite d'une motion de défiance néo-démocrate. Cette motion n'était pas la nôtre. Si la dernière législature a fait tant de merveilles et si les lois adoptées étaient si importantes, pourquoi donc les néo-démocrates ont-ils renversé le gouvernement en présentant une motion de défiance?

Le secrétaire parlementaire a rappelé qu'un gouvernement libéral régnait à Ottawa depuis nombre d'années. Ce serait difficile de le nier. Le peuple canadien s'est montré très généreux et tolérant à l'égard du gouvernement actuel, mais il est maintenant à bout de patience. Les élections partielles en ont été un indice. Le secrétaire parlementaire a beaucoup d'estime pour le gouvernement. Je suis certain qu'il a fait compagnie à Toronto. Je suis sûr qu'il a fait du porte à porte

pour vanter le gouvernement. Et alors, je me demande pourquoi les libéraux n'ont pas convaincu Toronto

Puis, le secrétaire parlementaire a dit que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pourtant, le chômage nous coûte 8 milliards par année: 4 milliards en prestations d'assurance-chômage, 2 milliards en allocations d'assistance sociale et 2 milliards en impôts non payés. Le secrétaire parlementaire a dit qu'il était fier de tout cela. Il trouve tout cela très bien et nos interventions regrettables.

Si les règles n'avaient jamais été changées, cette demande d'autorisation d'emprunter serait superflue. Depuis 1963, le Parlement a perdu le contrôle des dépenses publiques. Le vérificateur général affirme que le gouvernement libéral actuel a perdu le contrôle des dépenses publiques, ou du moins qu'il est près de le perdre. Dans un autre rapport, il affirme que cette chose le préoccupe . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre.

M. McKenzie: Puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Turner): En conformité de l'article 40, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député d'Egmont (M. MacDonald)—L'expansion économique régionale—Le financement du service d'information sur l'enregistrement des terres; le député de South Western Nova (M^{lle} Campbell)—Les pêcheries—L'épuisement des pêcheries côtières de homard; le député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—Les travaux publics—La construction à Sudbury (Ont.) d'un centre de traitement de données fiscales.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, nommément les bills publics, les bills privés et les avis de motion.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI DE 1976 MODIFIANT LE DROIT PÉNAL, (N° 2) MESURE MODIFICATIVE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord) propose: Que le bill C-202, tendant à modifier la loi de 1976 modifiant le droit pénal (n° 2), soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.